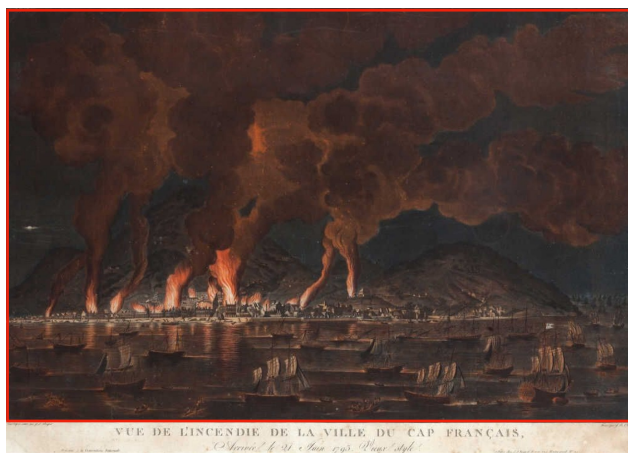




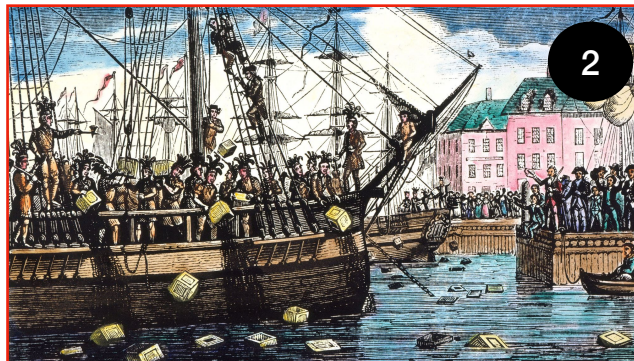
Le Tiers-Etat portant sur son dos le Clergé et la Noblesse. (Musée du Carnavalet)



M. Van Eeghem

Loi portant que tout homme est libre en France, et que quelle que soit sa couleur, il y jouit de tous les droits de Citoyen, s'il a les qualités prescrites par la Constitution.
Donnée à Paris, le 16 Octobre 1791. (source : [ici](#))

3



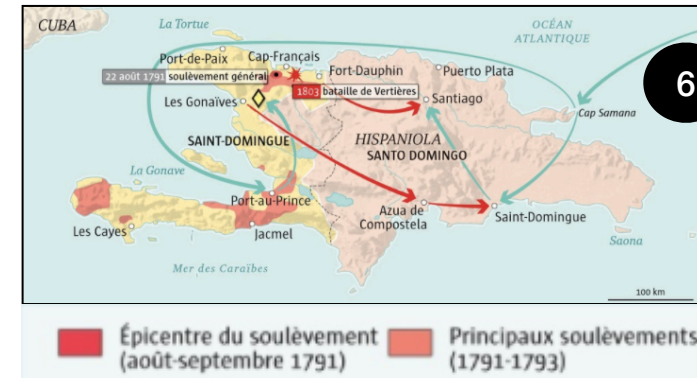
Boston Tea Party : Cliquez [ici](#)

40 jours d'incendie des habitations de la plaine du Cap Français

Depuis le début de la Révolution Française, les riches planteurs s'opposent à tout changement concernant les esclaves, mais l'Assemblée nationale accorde des droits aux hommes de couleur. En 1791, les esclaves se révoltent.

Source : Gravure de J.-B Chapuy, 17795, Delagrave

4



Source : Site L'Histoire

En 1789, Louis XVI a demandé à chaque ordre de rédiger dans des cahiers les maux qui le concernent et les solutions qu'il propose.

« Sire, nous sommes accablés d'impôts de toutes sortes. [...] Ce qui nous fait bien de la peine, c'est que ceux qui ont le plus de biens paient le moins. Nous payons la taille, et le clergé et la noblesse n'ont rien de tout cela. Pourquoi donc est-ce que ce sont les riches qui paient le moins et les pauvres qui paient le plus? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir? Sire, nous vous demandons que cela soit ainsi, parce que cela est juste. »

Source : Culmont (Haute Marne), Foucher

5